

## ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ !

« **L**e capitalisme du XX<sup>e</sup> siècle n'est plus viable, la croissance ne peut plus se faire au prix d'une destruction de la planète et de l'explosion des inégalités », déclarait Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, le 6 septembre. On se prend à rêver ! Le gouvernement français et le Président vont-ils infléchir leur politique ? Que nenni ! Malgré le rapport 2019 sur les inégalités (Observatoire des inégalités) qui montre que les riches sont toujours plus riches, le projet de budget 2020 est généreux pour les entreprises et les plus favorisés, tandis que cinq millions de pauvres vivent avec moins de 855 euros pour une personne seule (INSEE 2016). La France est, après la Suisse, le pays d'Europe où les riches sont les plus riches. Même après redistribution par les impôts et les prestations sociales, les 10 % de plus riches récupèrent 23,8 % de l'ensemble (id.). Les entreprises du CAC 40 ont amassé 63,4 milliards de dividendes en 2018, pendant qu'elles économisaient 1,15 % sur les salaires.

Des choix autres sont possibles : par exemple, ne plus laisser le capital gérer les biens communs et créer un pôle public bancaire, promulguer une vraie réforme fiscale pour développer les services publics et l'emploi...

Comment croire Emmanuel Macron quand il prétend refuser que « l'ajustement économique et financier prévale sur les droits sociaux » alors que sa politique s'inscrit toujours dans la doxa libérale ? La réforme des retraites, qui va installer pour toutes et tous une baisse considérable des pensions en incitant au recours à l'assurance privée de pensions, est bien un exemple de l'imposture.

Alors oui, tous, salariés, jeunes, retraités, chômeurs, manifestent : leur colère est légitime, nécessaire. Il faut être optimistes et dire comme Henri Michaux : « *En tonnes, vous m'entendez, en tonnes, je vous arracherai ce que vous m'avez refusé en grammes* ». ■

MARYLÈNE CAHOUET



## DOSSIER

# Fin du monde, fin du mois, même combat !

### • ACTUALITÉ

Face à la crise sociale générale

### • SANTÉ/SOCIÉTÉ

L'immigration instrumentalisée

### • VIE SYNDICALE

Interpellation des maires

### • PORTRAIT

Une académicienne engagée



## SOMMAIRE

<b>ÉDITORIAL</b>	p. 1
<b>ACTUALITÉ</b>	
<b>FACE À LA CRISE SOCIALE</b>	
Une colère féconde	p. 2
<b>LA CSG DES RETRAITÉ-E-S</b>	
Un sac d'embrouilles	p. 3
<b>BIG DATA : DR JEKYLL ET MR HYDE</b>	
L'e-santé	p. 5
<b>INTERVIEW</b>	
Entretien avec Sophie Vénétitay	p. 5
<b>SANTÉ-SOCIÉTÉ</b>	
<b>L'IMMIGRATION</b>	
Nourrir les peurs ou sauver les vies ?	p. 6
<b>LA FRANCE, PAYS DES DROITS DE L'HOMME ?</b>	
Parcours du combattant	p. 7
<b>TÉMOIGNAGE</b>	
Liberté de manifester	p. 7
<b>NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ</b>	
À transformer de toute urgence	p. 8
<b>PERTE D'AUTONOMIE</b>	
Financement public ou assurances privées ?	p. 9
<b>VIE SYNDICALE</b>	
<b>INTERPELLATION DES MAIRES</b>	
Des services pour les retraité-e-s	p. 10
<b>CONGRÈS DE LA FSU</b>	
Le temps du débat et de l'action	p. 10
<b>AVEC L'INTERSYNDICALE</b>	
Une réunion débat sur la perte d'autonomie	p. 11
<b>DÉFENDRE SES DROITS</b>	
En retraite, on en a besoin !	p. 11
<b>DOSSIER</b>	
<b>BÂTIR UN Avenir POUR TOUS</b>	
« Fin du monde, fin du mois, même combat ! »	p. 12
<b>INFOS PRATIQUES</b>	
<b>DROITS RÉDUITS</b>	
Pensions de réversion	p. 18
<b>LOISIRS CULTURE</b>	
<b>VOUS AVEZ DIT WWOOFING ??</b>	
Vivre et apprendre dans une ferme biologique	p. 19
<b>QUAND LE RÉALISME FAIT SCANDALE</b>	
Gustave Courbet : honni, banni puis applaudi	p. 20
<b>UN MYSTÈRE RÉSOLU ?</b>	
Elena Ferrante traquée par un algorithme...	p. 22
<b>CHEZ NOS VOISINS</b>	
<b>ESPAGNE</b>	
Une éclaircie pour les retraités	p. 23
<b>PORTRAIT</b>	
<b>HABIT VERT ET GILET JAUNE</b>	
Une académicienne engagée	p. 24



## FACE À LA CRISE SOCIALE

# Une colère féconde

Les questions sociales, environnementales, démocratiques et politiques sont intimement liées. Leur gravité se confirme chaque jour et dans tous les pays.



© Mireille Breton

**« Fin du monde, fin du mois... », ce mot d'ordre résume les enjeux.**

La crise climatique ne se vit pas de la même façon dans un pays où les inégalités explosent et où les principaux pollueurs sont exemptés de la taxe carbone. Une usine chimique brûle à Rouen sur un site classé Seveso. La loi votée en 2003 pour éviter de renouveler la catastrophe d'AZF a été assouplie en 2018. L'usine, condamnée en 2013 à payer une amende ridicule, a étendu son périmètre avec l'aval du préfet ! Le gouvernement se veut rassurant avec le même aplomb qu'à l'époque du nuage de Tchernobyl. Après le sang contaminé, le Médiateur, les hormones de croissance, cette catastrophe ranime la défiance envers un État qui a progressivement démantelé les missions de contrôle exercées par les services publics.

Si E. Macron, ébranlé par le mouvement des Gilets jaunes, inquiet face au mécontentement social et aux luttes, tente de changer de ton, l'orientation néolibérale se poursuit. Le gouvernement, qui épargne toujours le capital et les plus riches, allège l'impôt sur le revenu pour mieux expliquer ensuite qu'on ne peut plus financer les services publics.

Le président du CNCNDH dénonce le non-respect du droit à l'éducation envers les enfants les plus

Le 8 octobre, à Paris, des retraités qui se mouillent...

vulnérables (100 000 au ban de l'École). Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ne répond ni aux enjeux de santé publique, ni aux revendications des personnels, alors qu'une grave crise secoue l'hôpital public, notamment les urgences, et les secteurs des EHPAD et de l'aide à domicile. L'hôpital public est sommé de faire 800 millions d'économies. Certes, le PLFSS annonce des mesures du plan Grand âge, mais là encore bien insuffisantes et financées par redéploiement. Sans surprise, le rabot contre les prestations est reconduit, avec les conséquences que l'on connaît, sur les aides au logement par exemple, alors que l'assurance chômage est soumise à une véritable saignée. Quant aux retraités, les « riches » (2 000 € et plus de pension) subiront à nouveau les effets de la sous-indexation. Et ce, alors que le gouvernement diminue encore l'impôt sur les sociétés !

La crise sociale touche de nombreux secteurs : avec les hôpitaux, cet été a vu la mobilisation des pompiers, après celle du monde de l'éducation fin juin dans les lycées. Les travailleurs sans papiers n'ont pas relâché leur pression et le mouvement se traduit par un certain nombre de victoires. Les mouvements

contre la crise climatique ont rassemblé des milliers de personnes, surtout des jeunes, et les luttes contre le projet de réforme des retraites commence – enfin – à s'organiser avec plus d'unité.

La crise sociale, ce sont aussi les suicides au travail qui se succèdent, et ce après le procès de France Télécom. Le suicide de la directrice d'école de Pantin est l'exemple même de ce travail qui broie les individus. Face à une situation internationale très tendue (Brexit, récession, guerres économiques, conflits armés, progression de l'extrême droite...), face à la colère sociale qui monte, le Président et le gouvernement poursuivent leur politique de répression et d'attaque contre les libertés publiques pour empêcher toute convergence et susciter la peur. Ils choisissent des diversions dangereuses, en désignant les migrants comme responsables de la crise sociale alors que leur politique en matière d'accueil des réfugiés est scandaleuse. De même, les retraités sont devenus une cible mais la corde est un peu usée ; alors E. Macron se tourne vers les jeunes à qui il conseille d'aller nettoyer les plages corses ou de manifester en Pologne !

Les retraités sont toujours sur le front des luttes et revendiquent pour la huitième fois le droit de vivre dans de bonnes conditions

## BILLET D'HUMEUR

### MANIFESTER : CRIME DE LÈSE-MAJESTÉ ?

Félicitée par le président français le vendredi, Greta Thunberg est, le lundi, priée de se taire. E. Macron adore la jeunesse... tant qu'elle ne conteste pas sa politique. Or une part croissante de la jeunesse refuse l'avenir climatique et social que construit le capitalisme qu'il vénère. Veillons à ne pas le laisser utiliser contre elle la violence policière qu'il encourage depuis un an. Violence qui atteint fort rarement les casseurs mais de plus en plus les cortèges pacifiques qui contestent sa politique. Veillons.

**PIERRE TOUSSENEL**

après avoir travaillé. Ils disent non à une politique qui les stigmatise, les méprise, et programme explicitement leur paupérisation. Ils veulent reprendre ce que E. Macron leur a volé avec la sous-indexation et le gel des pensions, avec la hausse de la CSG. Ils l'ont dit avec force le 8 octobre ; les délégations venues de toute la France le rediront le 21 novembre à la Bourse du travail de Paris et à Mme A. Buzyn à qui ils porteront une motion revendicative. ■

**MARYLÈNE CAHOUE**

## LA CSG DES RETRAITÉ-E-S

# Un sac d'embrouilles

E. Macron a dû reculer (partiellement) sur la hausse de la CSG des retraité-e-s. Mais les mesures arrêtées sont une illustration de plus de l'imposture d'un président qui fait du retraité au revenu moyen la figure tutélaire du « privilégié ».

**En maintenant un taux de CSG à 8,3 %** pour 4,8 millions de retraité-e-s percevant une pension à partir de 2 000 €, E. Macron répond aux mobilisations contre les injustices, par l'injustice et la fracture entre retraité-e-s.

Or en 2017, parmi d'autres points, la hausse de la CSG chez les retraité-e-s a conduit soixante députés d'origines politiques différentes à saisir le Conseil constitutionnel pour rupture d'égalité devant la loi et les charges publiques. La requête a été rejetée et dans ses observations le gouvernement conteste lui aussi la rupture d'égalité devant la loi fiscale en notant que la hausse « s'applique uniformément » à l'exception des pensions modestes bénéficiant du taux de 3,8 %. Cette uniformité est rompue aujourd'hui, ce qui légitime la revendication du SNES-FSU, avec le Groupe des 9, d'annulation pour tous de la hausse de la CSG.

En créant pour 2020 un quatrième taux de CSG à 8,3 % chez les retraité-e-s, E. Macron introduit aussi une plus grande complexité, et des effets de seuil, avec une sensible progressivité qui ne dit pas



son nom. Ce taux s'ajoute en effet au taux 0 pour les retraités non-imposables, au taux réduit de 3,8 % et au taux rétabli de 6,6 % pour 3,5 millions de retraité-e-s.

En octobre 2018, une trentaine de députés LREM avaient fait plus fort en déposant un amendement instaurant une CSG progressive pour les retraités portant le dernier taux à 9,2 %... au-delà de 3 000 €.▶▶▶

Diviser pour régner !

» Sous couvert de justice sociale, les classes moyennes moins défavorisées étaient mises plus lourdement encore à contribution. Le gouvernement renouvelle cette opération de segmentation sociale des retraité-e-s à propos de l'indexation des pensions : retour à l'indexation sur les prix pour les pensions brutes en dessous de 2 000 euros, et sous-indexation à 0,3 % au-delà de 2 000 euros. Il persiste dans sa volonté de stigmatiser les retraité-e-s aux revenus moyens comme des « privilégié-e-s », alors que les vrais privilégié-e-s bénéficient toujours de la suppression de l'ISF, et

Taux de CSG	Revenus pour une personne seule	Revenus pour un couple
0 %	Moins de 11 129 €	Moins de 17 071 €
3,80 %	Entre 11 129 et 14 548 €	Entre 17 071 et 22 316 €
6,60 %	Entre 14 549 et 22 579 €	Entre 22 317 et 34 635 €
8,30 %	22 580 € et plus	34 636 € et plus

de la taxe forfaitaire sur les revenus du capital au moment où les dividendes explosent. ■ **MARTINE BEAULU-BARLIER**

## BIG DATA : DR JEKYLL ET MR HYDE

# Le déploiement de l'e-santé

Le numérique est omniprésent dans nos vies et facilite grandement la transmission des informations. Mais les difficultés d'accès et de fonctionnement, la non-sécurisation des données perturbent une vision idyllique du « Tous connecté-e-s ».

### L'usage du numérique s'est amplifié avec l'essor des smartphones, 73 % de la population en serait dotée. La dématérialisation des actes courants en relation avec les services publics (documents d'identité, contrats, titres de transport...) pose un redoutable problème de « fracture numérique » pour les habitants de zones mal desservies et les plus démunis. Le stockage et la gestion des données récoltées, les « data », posent également la question de leur sécurité et confidentialité.



L'e-santé, schéma 2019 élaboré par la Délégation du numérique en santé.

citoyen d'un « espace numérique de santé » et la constitution d'un gigantesque rassemblement de données, le « Health data hub » (HDH) en cours de déploiement ;

- la stimulation de l'innovation et l'engagement des acteurs.

### Des risques réels sont perceptibles

Des « fractures » existent dans la société : elles sont numériques, territoriales, générationnelles et sociales, selon la présidente de la Haute autorité de santé (HAS). L'espace numérique de santé offert à chacun doit pouvoir être approprié aisément par les utilisateurs, notamment en comprenant l'information en santé. Le secteur de la santé et de la protection sociale se caractérise par une grande sensibilité des données qui y circulent. La centralisation de toutes les données va focaliser les intérêts privés. Par ailleurs, le « HDH » qui remplace l'organisme actuel contrôlé par la CNAM fera l'objet d'un contrôle qui reste flou : des « responsables » nommés par décret, soumis à une seule commission d'éthique (deux actuellement à la CNAM).

Enfin, si la sécurisation des dispositifs est prise au sérieux, les captations frauduleuses existent, telle l'attaque estivale du site des impôts du ministère des Finances publiques.

Une vigilance particulière s'impose donc, afin de bénéficier du meilleur du numérique, sans remise en cause des intérêts et droits fondamentaux individuels et collectifs de la population. ■

**GEORGES BOUCHART**

### Pour la santé, l'accélération du virage numérique est en cours

La loi relative à l'organisation et à la transformation de la santé (26/07/2019) établit ce principe, après la « feuille de route » du mois de mai dernier, dans le cadre du programme « Ma Santé 2022 ». Depuis début septembre, un « Tour de France » du numérique en santé se déroule. Cinq orientations sont retenues, déclinées à travers vingt-six actions :

- une gouvernance renforcée exercée par une *Délégation du numérique en santé* directement rattachée à la ministre ;
- la réalisation de l'*interopérabilité* des systèmes d'information tout en assurant leur sécurité ;
- la mise en place de services numériques : le *Dossier numérique personnalisé* (DMP) devenant obligatoire ; les messageries entre professionnels ; la e-prescription médicale, fin de l'ordonnance papier, carte Vitale devenant une « appli » sur le téléphone ;
- des plateformes numériques de santé : création pour chaque

## CHANTIERS MULTIPLES

## Entretien avec Sophie Vénétitay

Professeure de SES, ex-cosecrétaire générale du SNES-FSU de l'académie de Versailles, élue en juin secrétaire générale adjointe du SNES-FSU, Sophie prend ses responsabilités dans une période particulièrement agitée.

**L'US Retraités : Quel cheminement as-tu suivi jusqu'à cette arrivée comme secrétaire générale adjointe cette année ?**

**Sophie Vénétitay :** Il n'y a pas de cheminement prédéfini ou de plan de carrière ! Syndiquée dès mon année de stage, j'ai commencé à militer dans mon lycée très rapidement puisque mon entrée dans le métier a coïncidé avec le début du mandat de Nicolas Sarkozy et ses nombreuses mesures propices à de fortes mobilisations (suppressions de postes, réformes du lycée Darcos puis Chatel). On m'a ensuite confié des responsabilités au niveau départemental dans l'Essonne et académique (Versailles), ce qui m'a permis de suivre bien des dossiers, notamment la syndicalisation et toutes les réflexions autour de la vie syndicale de nos S1.



**Sophie Vénétitay**

secrétaire générale adjointe du SNES-FSU

**L'US Retraités : Quel bilan fais-tu de la lutte contre la réforme Blanquer du lycée, en particulier des mouvements de fin d'année autour du bac ?**

**S. V. :** La lutte contre cette réforme a commencé il y a plus d'un an et demi. Le SNES-FSU a fait un travail très important d'information autour des conséquences prévisibles pour les personnels et les élèves. Heures d'informations syndicales, stages, réunions avec les parents ont permis de diffuser nos analyses qui ont été de plus en plus partagées, ce qui n'était pas le cas au lancement de la réforme. L'an dernier, les actions se sont multipliées : grèves, démissions des PP, nuits des établissements, actions de ville, etc. Quant aux mouvements de fin d'année, en réalité, ils trouvent leur origine assez tôt. Dès le printemps, le SNES-FSU a mis en débat la grève le premier jour du bac, cette dernière a été réussie : elle a obligé le ministère et les rectorats à bricoler pour assurer la tenue de l'épreuve de philosophie. Les actions qui ont suivi, notamment la grève lors de la saisie des notes, n'ont été possibles que parce que cette dynamique d'action a été initiée. Le ministre, et même le président de la République, ont beaucoup commenté cette période, utilisant un

vocabulaire blessant et déplacé (« la prise en otage des élèves », « le sacrilège »), sans comprendre que si des enseignants ont agi ainsi, Jean-Michel Blanquer en porte l'entière responsabilité, par sa politique et sa communication. Au final, les mouvements autour du bac ont montré que la politique et la communication de Blanquer ne font plus illusion.

**L'US Retraités : Quelles perspectives pour le syndicalisme dans la situation actuelle, en particulier avec la réforme de la Fonction publique ?**

**S. V. :** Dire que le syndicalisme tel que nous le concevons est à la croisée des chemins n'a rien d'un scoop tant l'expression a déjà été utilisée ! Mais elle prend tout son sens en cette rentrée où les enjeux sont multiples dans l'éducation ou sur la question des retraites par exemple. Sur la Fonction publique, la loi a été votée dans la plus grande indifférence en plein cœur de l'été, ce qui est malheureusement révélateur de

l'état du débat ou plutôt de l'absence de débat sur ce sujet, alors que ce sont bien des questions relevant de l'intérêt général qui sont en jeu. Les premières pistes dévoilées par le ministère sur les nouvelles modalités de gestion de carrière des personnels sont sans surprise et signent avec brutalité la fin du paritarisme. Comment continuer à aider et informer les collègues ? Les réponses sont à construire et c'est un des chantiers du SNES-FSU pour les prochaines semaines, mais la boussole de notre action est, elle, bien connue : allier la défense individuelle et collective des collègues, être le syndicat de la profession, afin de ne pas laisser place à l'arbitraire, qui est, par nature, contraire au sens que nous donnons à la Fonction publique. ■



L'IMMIGRATION INSTRUMENTALISÉE

# Nourrir les peurs ou sauver les vies ?

Le cap des 1 000 migrants noyés en Méditerranée cette année a été franchi, a annoncé mardi 1<sup>er</sup> octobre l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR). C'est la sixième année consécutive. Mais les gouvernants de l'Europe dont ceux de l'Italie mais aussi de la France continuent leurs sinistres jeux hypocrites. Jusqu'à quand ?

**Le HCR rappelle que 18 000 personnes sont mortes noyées depuis 2014.** 78 000 personnes ont tenté depuis le début de l'année de franchir la Méditerranée pour gagner les rivages de l'Europe, elles étaient 1 million en 2015. Pourtant, les « peurs » sont nourries et le rejet entretenu !

## Briser les solidarités en criminalisant leurs acteurs

Beaucoup ont été indignés de voir cet été arrêtées par la police italienne deux femmes capitaines de bateau<sup>(1)</sup>. Carola Rackete a accosté avec son navire dans le port de Lampedusa en juin 2019 sans autorisation après dix-sept jours de recherche d'un port d'accueil (dont Marseille). À son bord, quarante-deux personnes secourues au large de la Libye. Elle a été libérée mais est menacée de prison pour « aide à l'immigration illégale ». Pia Klemp est menacée depuis 2017 de 20 ans de prison. Elle s'insurge dans une réunion des ONG à l'ONU<sup>(2)</sup> : « *Que dois-je dire à une femme traumatisée, dont l'enfant mort gît dans mon réfrigérateur, au sujet de l'UE, lauréate du prix Nobel de la paix ?* »

*« Peu importe comment tu arrives dans une situation de détresse. Si tu as besoin d'être secouru, tout le monde a le devoir de te secourir. »*

**Carola Rackete**

Cette criminalisation n'est pas sans effet. En Italie les xénophobes ont isolé « Mimo » : le maire de Riace, village de Calabre donné en

exemple<sup>(3)</sup> pour l'intégration des migrants, a été arrêté, emprisonné... Il n'a pas été réélu.

L'Italie au ban de l'Europe ? On le souhaiterait, mais c'est la même criminalisation en France contre Cédric Herrou, les militants de RESF...

## La démagogie du Président des riches

Pour la LDH, la loi « asile et immigration » promulguée en septembre 2018 « *accroît l'enfermement à des fins punitives et réduit l'accès à la justice* »<sup>(4)</sup>.

Depuis New York, dans les médias, E. Macron fait le service après-vente en cette rentrée avec un objectif : mettre l'immigration au centre du débat pour occulter et réduire les mobilisations contre la brutalité de ses choix économiques et sociaux. L'immigré comme cause des maux pour protéger le financier... rien de nouveau, mais lorsque les difficultés à vivre et/ou la crainte du lendemain



Paris 2018, soutien à l'Aquarius et au maire de Riace emprisonné. 2019, l'Ocean Viking a pris le relais et continue à sauver des vies.

© Mireille Breton

grandissent, le repli est tentant : le nouveau maire de Riace a été élu avec le soutien de la Ligue de Salvini !

La France « *ne doit pas être un pays trop attractif* », insiste E. Macron. Peu mais bien traités ? C'est aussi la position de la Ligue de Salvini.

Les pays d'Europe expulsent vers l'Erythrée, l'Afghanistan, pays dangereux. Des avocats de la Cour pénale internationale ont déposé une plainte contre l'Union européenne et ses États membres pour crimes contre l'humanité commis à l'encontre de migrants en Libye.

## Faire apparaître les cohérences et résister

On voit ici que la politique dominante sur l'immigration n'est pas éloignée de celle concernant les choix sociaux et écologiques dans le système capitaliste. Prétendre faire pour tous, cibler un ennemi « fabriqué » pour diviser et garder le cap : endormir les vigilances, effacer les solidarités pour maximiser la protection des tenants du système.

Choisir de traiter la question au Parlement dans un débat faussé est inacceptable et dangereux. Souhaitons que des femmes et des hommes se dressent plus nombreux pour refuser cette manipulation. ■

**MIREILLE BRETON**

1. Seawatch3, bateau de recherche d'embarcations en détresse appartenant à une ONG allemande.

2. Source : TV5 Monde.

3. *Un paese de Calabria*, film (2016).

4. Communiqué commun LDH, PJJ-FSU, SAF, SM, FASTI, DEI <https://www.ldh-france.org/ladoption-du-projet-loi-asile-immigration/>.

## LA FRANCE, PAYS DES DROITS DE L'HOMME ?

Parcours du combattant  
pour un rendez-vous

Au fil des réformes successives de la politique d'immigration de la France de plus en plus discriminatoire et suite aux réductions des moyens donnés aux services publics, obtenir ou renouveler un titre de séjour devient quasiment impossible.

**Le problème majeur aujourd'hui** est l'obtention d'un rendez-vous pour déposer son dossier de régularisation ou de renouvellement de titre de séjour à la préfecture. La prise de rendez-vous par internet est devenue obligatoire. Alors qu'auparavant, des files de personnes étrangères s'allongeaient devant les préfectures, au vu et au su de tous, aujourd'hui le ministère de l'Intérieur a décidé de « dématérialiser » les rendez-vous. Il faut maintenant passer plusieurs mois devant l'ordinateur si, toutefois, on y a accès. Finies, les cohortes de migrants sur les trottoirs, mais ils sont des dizaines de milliers le jour et la nuit devant un ordinateur pour obtenir un rendez-vous pour un éventuel titre de séjour. Ainsi, par exemple, sur le site de la préfecture de Créteil, on peut lire : « *Il n'y a pas de calendrier disponible pour effectuer une demande de rendez-vous. Veuillez réessayer ultérieurement* ».

Même les personnes détentrices d'une carte de séjour n'arrivent

pas à la renouveler à temps du fait de l'absence de rendez-vous, ce qui peut avoir pour conséquence la perte de leur

emploi et de leurs droits sociaux. Il y a donc le droit et l'accès au droit : l'accès remplacé par l'attente, le comptage par l'algorithme et les personnes étrangères vivantes par des internautes dématérialisés.

Le 9 octobre 2019, en Île-de-France et dans d'autres Régions, ont eu lieu des rassemblements devant les préfectures à l'initiative d'associations, de syndicats (dont la FSU) et de collectifs<sup>(1)</sup> pour l'accès aux droits des personnes étrangères et pour le rétablissement de l'accueil physique, la dématérialisation étant ramenée à une simple option. ■

**DOMINIQUE BALDUCCI**



Créteil, 9 octobre. |

1. <https://paris.demosphere.net/files/docs/44d3409dd960b10.pdf>



Olivier Sillam,  
militant  
du SNES-FSU

## TÉMOIGNAGE

## Liberté de manifester

Depuis plusieurs mois, le gouvernement persiste à poursuivre une politique de répression policière des plus violentes : mort de Zineb Redouane à Marseille, violente charge qui a failli être fatale à Geneviève Legay à Nice, mort de Steve Maia Caniço lors de la fête de la musique à Nantes, manifestant-e-s mutilé-e-s du fait de l'usage massif de LBD, arme létale que la France est l'un des rares pays d'Europe à utiliser pour réprimer les manifestations.

La répression syndicale se poursuit également.

« Le 9 mai à Nice, jour de grève FP, le "syndicat" policier Alliance (CGC), s'est mis derrière la FSU. Après des slogans dénonçant le rôle des forces de l'ordre ces derniers mois, on a vite repris les slogans syndicaux habituels. En fin d'une manif pacifique, deux policiers/ères de la BAC sont venu-e-s m'interpeller pour « outrage » ! J'ai été violemment plaqué à terre, étouffé par trois policiers, fait 24 heures de garde à vue, avec trois militant-e-s de Solidaires et été poursuivi pour outrage, rébellion et violence (?). Procès le

19 décembre. J'ai le soutien du SNES-FSU qui prend en charge mes frais d'avocats<sup>(1)</sup>. Cet été, j'ai été à nouveau en GAV quelques heures pour outrage envers le commissaire responsable de la charge contre Geneviève Legay. Lors de la Gay Pride niçoise en juillet, le cortège (CGT, FSU, Solidaires, PCF, NPA, Aides...) reconnaît le commissaire dont la présence surprend. Aussitôt des slogans hostiles mais humoristiques fusent et je les reprends avec un mégaphone en rappelant son rôle. Le commissaire porte plainte contre

moi. Perquisition et confiscation d'un mégaphone et d'un drapeau FSU ! Quelles charges va-t-on retenir contre moi ? Rendez-vous le 19 décembre. »

Olivier Sillam

1. Pour soutenir financièrement <https://www.gofundme.com/f/pour-la-liberte-de-manifester-et-de-s039exprimer> ou envoyer des chèques à la LDH Maison des associations, 12 ter, place Garibaldi, 06300 Nice, en indiquant au dos du chèque « pour la liberté de s'exprimer et de manifester ». Cagnotte commune pour les trois autres militants.

## NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

## À transformer de toute urgence

La loi\* qui met en musique le plan gouvernemental « Ma santé 2022 », annoncé par E. Macron en septembre 2018, a été promulguée en juillet dernier.

**La loi s'inscrit clairement**

dans la doxa présidentielle selon laquelle les grandes difficultés que traverse notre système de santé ne seraient pas dues à un manque de moyens mais à un simple problème de gouvernance.

L'idée de mieux structurer l'offre de soins dans les territoires est légitime mais les projets territoriaux de santé qui seront élaborés par les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) privilégient les maisons de santé pluridisciplinaires (qui regroupent des professionnels libéraux pratiquant des dépassements d'honoraires) au lieu de développer les centres de santé où exercent des professionnels salariés. Ils ne permettront pas un meilleur accès aux soins si on ne s'attaque pas sérieusement au manque criant de professionnels de santé et à leur inégale répartition sur les différents territoires. Au-delà de celles et ceux qui vivent dans des déserts médicaux, tout le monde est concerné par les délais d'attente inadmissibles pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste. Les obstacles financiers accentuent également les renoncements aux soins.

**Des réponses insuffisantes, inadaptées, voire néfastes**

Le numerus clausus a été instauré en 1971 et fortement abaissé à partir de 1995 pour réduire les dépenses de santé à travers une réduction drastique des soignants. La suppression de ce numerus clausus était très attendue mais il faudra près de dix ans pour en voir les effets, lesquels risquent par ailleurs d'être décevants car le nombre de médecins formés dépendra à la fois des capacités d'accueil des universités et des besoins en santé de chaque territoire tels qu'ils auront été définis par les Agences régionales de santé (ARS).

La loi permet au gouvernement de réorganiser par voie d'ordonnances l'offre hospitalière en centrant les hôpitaux de proximité sur la médecine générale, la gériatrie et la rééducation, et en réduisant le nombre des établissements de soins spécialisés et ultra-spécialisés : l'éloignement les rendra donc plus inaccessibles.



Près de 500 services d'urgence en grève.

La grève inédite dans les services d'urgences (250 à ce jour) et les mobilisations dans les hôpitaux et les EHPAD ont amené la ministre de la santé à annoncer quelques mesures. Mais le pacte de refondation qu'elle a présenté le 9 septembre montre qu'elle n'a toujours pas pris la mesure de la gravité de la situation. Ce pacte mise sur une médecine de proximité qui n'existe plus et ne revient pas sur les restructurations hospitalières et les fermetures de lits qui ont pourtant contribué à la saturation des urgences. Pour ne prendre qu'un exemple, l'admission directe des

personnes âgées en service hospitalier sans passer par les urgences supposerait de réouvrir des lits et des services de gériatrie dignes de ce nom, de recruter du personnel à la hauteur des besoins et de mieux le rémunérer.

**Un appel collectif à populariser**

On ne sortira pas de cette crise sans transformer en profondeur notre système de santé en lui accordant un budget à la hauteur des besoins. Cela aurait dû se traduire dès le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020 avec un Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) revu nettement à la hausse, tant dans son volet médical que médico-social. Ce qui n'est pas le cas...

La FSU est signataire d'un appel unitaire « Madame Buzyn, il faut donner plus de moyens pour notre santé » qui rappelle cette exigence\*\*. Il sera soumis pour signature massive à la population dans le cadre de débats organisés partout sur le territoire national. ■

**MONIQUE DAUNE**

\*Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

\*\*<http://coordination-defense-sante-.org>.



## PERTE D'AUTONOMIE

## Financement public ou assurances privées ?

Personnels maltraités, personnes âgées en perte d'autonomie à domicile ou en établissement malmené-e-s, écrasé-e-s par un reste à charge insupportable... : le fort mouvement social des personnels en EHPAD et de l'aide à domicile a contraint le gouvernement à reprendre le dossier.

**Une loi « Autonomie et Grand âge »** est prévue pour fin 2019. Les déclarations officielles ne manquent pas : « *Nous prendrons le chemin d'une réforme historique* », affirme Agnès Buzyn, « *et nous assurerons une couverture publique du risque dépendance financé par la solidarité nationale* ». Effectivement, la question du financement est centrale et le choix décisif : financement public dans le cadre de la Sécurité sociale ou d'un recours aux assurances privées ?

Le défi est immense. Actuellement 1,2 % du PIB sont consacrés pour la prise en charge de la perte d'autonomie (3,6 % en Suède). 1,3 million de personnes sont bénéficiaires de l'APA, ce qui signifie que le chiffre des personnes concernées est plus élevé (eu égard au non recours difficilement évaluable). Elles seraient environ 2,2 millions en 2050. Le RAC (reste à charge) moyen en EHPAD est de 1 850 euros après aides et réduction d'impôt.

Si le rapport Libault affirme que la perte d'autonomie « est un risque de protection sociale à part entière », s'il prévoit d'amener les dépenses publiques autour de 1,6 % du PIB en 2030, il reste muet sur la cotisation sociale (son assiette, son augmentation éventuelle) et propose des solutions aléatoires : puiser dans les excédents de la Sécu, les fonds de réserve des retraites, prolonger la Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) à partir de 2024. Il n'envisage pas le recours à une complémentaire obligatoire mais des mesures incitatives en faveur de l'assurance privée. Excédents de la Sécu ? *Les Échos* du 20 septembre annoncent un déficit de la Sécu à plus de 5 milliards d'euros. Certes des moyens seront dégagés si l'on en croit



© Jean-Louis Viguière

Agnès Buzyn qui s'est engagée à inscrire le risque de perte d'autonomie dans le champ du PLFSS 2020, mais ce sera par redéploiement.

On entend d'autres propositions çà et là, par exemple, celle d'une complémentaire obligatoire, proposition portée par le mouvement mutualiste et la commission des affaires sociales du Sénat.

Il y a pourtant des mesures à prendre, notamment : mettre à contribution les revenus financiers des entreprises et des banques (325 milliards d'euros), et augmenter les cotisations dites patronales, cela rapporterait 41 milliards. De quoi financer les besoins pour la perte d'autonomie. ■

**MARYLÈNE CAHOUE**

Trou de la Sécu :  
normalement,  
ce sont ceux qui  
creusent le trou qui  
le rebouchent !

## POUR EN SAVOIR PLUS

► Lire le rapport dit « Libault »

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_grand\\_age\\_autonomie.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf).

► Comment l'État creuse le trou de la Sécu (Romaric Godin)

<https://www.mediapart.fr/journal/france/300919/comment-l-etat-creuse-le-trou-de-la-secu?onglet=full>.

## INTERPELLATION DES MAIRES

# Des services pour les retraité-e-s

Le Groupe des 9 a initié une démarche auprès des maires pour attirer leur attention sur la situation faite aux personnes retraitées et poser notamment la question des services publics de proximité, dossier qui pour les municipalités est important.

**Voici le compte rendu d'une rencontre avec les présidents** des unions de maires de Dordogne, effectuée par le Groupe des 9 lors de la journée d'action du 20 juin. C'est le représentant de l'UCR-CGT qui a pris la plume.

Alain Castang, président de l'Union des maires ruraux de Dordogne a reçu l'intersyndicale le 19 juin et Bernard Vauriac, président de l'Union des maires de Dordogne, le 24 juin.

Dans chacune de ces rencontres, les représentants de l'intersyndicale ont rappelé les nombreuses actions engagées depuis des années pour la défense du pouvoir d'achat des retraités et leur exaspération après les mesures prises par l'actuel gouvernement (hausse de 1,7 point de la CSG et modification des règles d'éligibilité).

Ils ont également indiqué comment les conditions de vie se com-

pliquent avec la suppression de nombreux services publics, les conséquences du « tout numérique », les difficultés d'accès aux soins, etc.

Ils ont remis aux deux présidents la lettre du G9 aux maires et le texte de la motion proposée à l'adoption des conseils municipaux.

MM. Alain Castang et Bernard Vauriac ont apporté leur soutien à ces initiatives de l'intersyndicale et se sont engagés à transmettre ces documents à tous les maires du département afin qu'un maximum de conseils municipaux puissent prendre des délibérations favorables aux retraité-e-s.

Les retours parviendront également à l'intersyndicale dont les coordonnées sont communiquées à ces élus. ■

**COMPTE RENDU DU GROUPE DES 9 DE DORDOGNE**

## CONGRÈS DE LA FSU

# Le temps du débat et de l'action

Le prochain congrès de la FSU se tiendra à Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre 2019 ; un congrès pour débattre, analyser et surtout construire l'orientation de la fédération. C'est un moment important de la vie démocratique syndicale.

**Depuis le dernier congrès et l'élection d'E. Macron** à la présidence de la République, la FSU a produit de nombreuses analyses pour permettre la compréhension de la politique néolibérale du gouvernement. Elle a tenté de résister au rouleau compresseur des « réformes » mais les résultats semblent bien faibles comparés à l'ampleur des attaques subies. De lourdes responsabilités pèsent ainsi sur le mouvement syndical trop divisé. Il y a nécessité d'organiser les actions indispensables en réponse aux multiples attaques du gouvernement dans le champ de l'éducation, la Fonction publique, la protection sociale ou les retraites. Le congrès est donc confronté à bien des défis.

**Les enjeux sont importants. Prenons quelques dossiers**

Ainsi à propos de la protection sociale, notre mandat de « tendre vers une sécurité sociale qui rembourse à 100 % » nous ouvre des perspectives d'action commune en intersyndicale avec tous ceux qui le partagent mais il nous faut préciser les étapes nécessaires pour atteindre cet objectif ; débattre avec les mutuelles pour préciser leur rôle dans ce nouveau contexte. La position du groupe des 9 qui demande la prise en compte de la perte d'autonomie à 100 %

dans la branche maladie de la sécurité sociale constitue un point d'appui important.

Contre la réforme des retraites par points, il nous faut rassembler autour d'un même objectif actifs et retraité-e-s car dans le projet que le gouvernement tente d'imposer, les intérêts convergent. La baisse des pensions est programmée pour tous. Il nous faut rappeler que la retraite est un droit social fondé sur le travail (salaire continué), ce qui légitime nos revendications de retraités actuels d'indexation de toutes les pensions sur le salaire moyen. La réforme se traduirait aussi par une attaque du code des pensions élément structurant de la Fonction publique mise à mal également. Les attaques contre l'École et plus généralement les services publics seront au centre des débats. Mais au-delà de l'analyse, de la dénonciation, l'enjeu crucial est bien de construire des alternatives pour une société de justice sociale.

Alors laissons la parole à Bernadette Groison secrétaire générale de la FSU : « *Il nous faut convaincre toutes et tous les agent-e-s, les salarié-e-s, les retraité-e-s et les jeunes que c'est par un mouvement syndical fort, le plus unitaire possible, que nous gagnerons les batailles à venir* ». Et souhaitons-nous un bon congrès. ■

**JEAN-BERNARD SHAKI**

## AVEC L'INTERSYNDICALE

# Une réunion débat sur la perte d'autonomie

Les retraité-e-s du SNES et de la FSU participeront à la réunion-débat qui se tiendra le 17 octobre à Créteil sur le thème « Perte d'autonomie : comment répondre aux besoins en Val-de-Marne et sur tout le territoire ».

**En mars 2019, Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, annonce une « grande loi » sur la dépendance pour la fin de l'année et Dominique Libault, président du Haut conseil de la protection sociale, présente un rapport sur le grand âge avec cent soixante-quinze pistes d'action. Parallèlement, Myriam El Khomri est missionnée sur les métiers du grand âge.

L'intersyndicale du Val-de-Marne CGT, FGR, FO, FSU et Solidaires a pensé nécessaire de mener le débat sur le contenu de cette loi et notamment sur l'enjeu que représente le financement de la perte d'autonomie. Pour à la fois informer et débattre avec les retraités du Val-de-Marne, leur donner des outils pour expliquer autour d'eux et mobiliser pour les actions qui ne manqueront pas d'être décidées. L'intersyndicale veut mener le débat sur la proposition du Groupe des 9 sur la prise en charge à 100 % par la Sécurité

social (branche maladie) dans le contexte actuel de remise en cause des fondements de la protection sociale issue de la Résistance, cette revendication n'allant pas de soi.

Lors de cette réunion-débat, nous avons fait dans un premier temps un état des lieux sur le contexte démographique et la situation des structures d'accueil et de soins des personnes âgées dans le Val-de-Marne, avec notamment le témoignage de personnels et d'usagers. Étaient présents des représentants de personnels des hôpitaux de l'AP-HP qui mènent l'action contre la fermeture des lits (USLD) dans les hôpitaux de l'AP-HP du département, Émile Roux, Charle Foix et Paul Brousse.

Dans un deuxième temps, nous avons présenté le rapport Libault, le PLFSS 2020 et les propositions initiées par le Groupe des 9. L'ensemble sera suivi d'un débat avec la salle. ■ **DOMINIQUE BALDUCCI**

## DÉFENDRE SES DROITS

## En retraite, on en a besoin !

La meilleure façon de se faire entendre, c'est encore d'agir collectivement. En restant syndiqué-e-s au SNES-FSU, on se tient au courant, on mène des actions ensemble, on se fait entendre.

**Or, d'années en années**, nous constatons une légère érosion du nombre de syndiqué-e-s retraité-e-s (-0,6 % au plan national pour l'année 2018-19). Comment inverser cette tendance ?

Malheureusement mais inéluctablement, quelques-un-e-s disparaissent et d'autres, pour diverses raisons, ne renouvellent pas leur adhésion. Pour compenser cela, une seule solution, tout faire pour que les nouvelles et nouveaux retraité-e-s continuent à adhérer à notre syndicat.

Certain-e-s, comme nous avons pu le constater, renvoient leur fiche avec l'annotation « désormais retraité-e » ne sachant pas (ou ne voulant pas voir) qu'il est toujours possible de rester syndiqué-e lors de la retraite !

Dans l'académie de Poitiers, leur nombre a progressé de 2 %. Pas de méthode miracle. La liste des néo-retraité-e-s nous parvient du S4, du moins pour les connu-e-s début juillet. Nous leur adressons alors une lettre où nous les informons de l'existence d'une section de retraité-e-s dans le département, de l'intérêt à rester syndiqué-e en rappelant nos luttes passées et à venir contre les nombreuses attaques portées par ce gouvernement envers nous.

Nous informons également de l'appartenance à la SFR et à la FGR-FP pour lesquelles ils/elles seront convié-e-s aux réunions et festivités.



Retraité-e-s ensemble à Saintes (Charente-Maritime).

Nous donnons les liens d'accès à quelques numéros de *L'US Retraités* et celui permettant d'accéder à la rubrique « Retraités » sur le site du S4.

Nous rappelons que deux-tiers de la cotisation, devenue bien plus modeste, se récupère toujours en crédit d'impôts.

Les contacts personnalisés et la convivialité ne sont pas négligés pour donner à l'action syndicale de revendication une dimension plus ludique... ■ **PIERRE CUQ**

## BÂTIR UN AVENIR POUR TOUS

« *Fin du monde,  
fin du mois,  
même  
combat !* »

Lier justice sociale  
et lutte pour  
le climat est  
un impératif.



## SOS PLANÈTE EN FEU

## Dégâts écologiques, dégâts

La question écologique et la question sociale ont longtemps été liées. Celle de l'autre, des classes populaires préoccupées de l'emploi et de la justice sociale, doit être faite entre progrès social et préservation de la nature.

**Le mouvement écologiste** a eu du mal à intégrer la dimension de la justice sociale et des inégalités. Dominait une approche consensuelle selon laquelle il serait dans l'intérêt de tous de sauver la nature, la biodiversité, de lutter contre le réchauffement climatique, qu'il faudrait simplement en persuader les décideurs. L'évidence de la menace que faisaient peser les alertes des scientifiques alimentait la croyance que la raison devrait l'emporter : si la planète brûle, il n'y a pas de plan B ! Sans voir qu'il y a des conflits d'inté-

rêts aigus qui traversent la société : ce n'est pas dans l'intérêt des oligarchies de régler la crise écologique si cela passe, comme c'est nécessaire, par une redistribution radicale des richesses, une réduction brutale de la consommation et de leur mode de vie. Les dégâts écologiques affectent surtout les pauvres, les riches pensent pouvoir s'en protéger. À l'opposé, les milieux populaires ont été suspectés de ne pas prendre conscience de cette menace et, sous la contrainte économique, de faire des choix d'habitat, de consommation, de

Dossier réalisé par Mireille Breton, Marylène Cahouet, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguiier



© Mireille Breton

## âts sociaux

é présentées comme opposées. D'un côté, une « écologie de centre-ville » ;  
u pouvoir d'achat. Cette fausse dichotomie masque mal la corrélation qui

mode de vie, sans souci de l'environnement. La révolte des Gilets jaunes contre la hausse du prix de l'essence a pu être présentée comme l'illustration de cette indifférence. De leur côté, les syndicats ont été critiqués pour leur défense de l'emploi au prix de la pollution et de la dégradation de l'environnement, et ont été accusés de soutenir une croissance productiviste dans la logique des Trente Glorieuses.

### Environnement et système social

Un sondage récent prétend démontrer que, parmi leurs préoccupations, les Français

placent en tête « la protection de l'environnement » (52 %), devant « l'avenir du système social » (48 %), comme s'il était encore possible aujourd'hui d'opposer les deux ! Bel exemple de manipulation de l'opinion.

Pourtant, depuis la COP 21, les lignes ont bougé.

Des événements climatiques extrêmes (fonte des banquises, inondations, canicules...), le déclin accéléré de la biodiversité, la pollution de l'air, des sols, ont révélé l'urgence de la situation. Les rapports du GIEC sont devenus encore plus alarmants. Partout dans le monde, l'inaction des États

est devenue une évidence, le mouvement de la jeunesse lancé par Greta Thunberg a relancé les mobilisations pour le climat. En France, la démission de N. Hulot a illustré le poids des lobbies dans la paralysie des politiques publiques. L'imposture d'un Président, qui s'était auto-proclamé le champion de la défense de la planète (« *Make our planet great again* »), est apparue au grand jour et a favorisé un processus de politisation des mouvements écologiques : dénonciation de la poursuite du financement par les banques des industries fossiles, de la fermeture de lignes ferroviaires, de l'absence d'investissements publics conséquents pour la transition écologique, de la défense du modèle agricole productiviste...

Le mouvement des Gilets jaunes a apporté une contribution essentielle en faisant le lien entre la lutte pour le climat et la question sociale. La critique d'une fiscalité écologique qui épargne les plus gros pollueurs et frappe des gens qui n'ont pas d'autres choix que de se déplacer en voiture a permis de mettre en avant l'injustice fiscale tout en prenant en compte l'urgence climatique. Le slogan « *Fin du monde, fin du mois, même combat* » est devenu le symbole des mouvements sociaux et écologistes qui convergent lors des manifestations de mars et septembre 2019.

Le syndicalisme commence à prendre conscience de l'urgence climatique. De nombreux appels à participer aux mobilisations des 20 et 21 septembre ont été lancés. Nous, syndicalistes retraités, nous avons à nous investir sur des questions d'importance comme celles du logement, des transports, de l'impact de la crise environnementale sur la santé...

Sans oublier que de nombreux retraités participent à la construction d'alternatives locales dans des groupements auto-organisés ou à l'échelle des collectivités locales. ■

## CRIME CLIMATIQUE PLANIFIÉ

## À dénoncer

Les États, et surtout les plus pollueurs, ne respectent même pas leurs propres objectifs de la COP21, déjà bien en-deçà de ce qui serait nécessaire. Comment provoquer un « ouragan citoyen » pour changer le rapport de force ?



© Emmanuelle Marchadour

Maxime Combes, porte-parole d'Attac France, chargé du dossier climat. Économiste de formation, militant écologiste, il s'est engagé depuis la fin des années 1990 dans le mouvement altermondialiste, à travers Attac France notamment.

### POUR EN SAVOIR PLUS

► Blog : « Paris2015 : Changer le système, pas le climat ! » [blogs.mediapart.maxime-combes/](https://blogs.mediapart.maxime-combes/).

► Dernier livre paru : *Sortons de l'âge des fossiles ! Manifeste pour la transition* (Seuil, coll. anthropocène, octobre 2015).



### DERNIÈRE MINUTE

Samedi 12 octobre, Maxime Combes a été mis en garde à vue, avec six autres militants d'Attac, pour avoir fait une action prenant pour cible Total, premier pollueur du CAC 40. À quand la garde à vue du PDG de Total ?

#### L'US Retraités : Comment expliquer l'incapacité des États à remplir leurs engagements pris lors de la COP 21, à préserver la biodiversité et l'environnement ?

**Maxime Combes :** L'article 2 de l'Accord de Paris engage les États à agir pour contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible à « limiter la hausse des températures à 1,5 °C ». Mais il n'est complété d'aucun dispositif qui assignerait aux États des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à la hauteur de ce défi.

Ce sont les États eux-mêmes qui se sont donnés de tels objectifs. Dès l'ouverture de la COP21, nous savions donc que les engagements pris n'étaient pas suffisants et qu'ils nous conduiraient vers un réchauffement climatique supérieur à 3 °C. Nous avons vivement dénoncé ce hiatus entre le souhaitable (1,5 °C ou 2 °C) et le réel (plus de 3 °C) comme un crime climatique planifié en toute connaissance de cause.

Quatre années plus tard, la situation n'a pas changé. Les COP s'enchaînent mais jamais les États n'ont pris la peine de se partager les efforts supplémentaires nécessaires. Encore aujourd'hui, ils rechignent à l'envisager. Tant du côté des États-Unis que des prétendus leaders du climat : chez les cancrs, même le meilleur des cancrs reste un cancre.

La preuve ? Les États ne respectent même pas leurs propres objectifs pourtant insuffisants : la France, qui se prétend « leader du climat », dépasse de près de 5 % le budget carbone qu'elle s'est elle-même assignée. Malheureusement, l'Accord de Paris ne dispose d'aucun mécanisme pour sanctionner les États qui ne prendraient pas des engagements suffisants, qui ne les mèneraient pas à bien ou qui refuseraient de revoir à la hausse leur ambition.

Ce n'est pas nouveau. Les négociations internationales ont débuté il y a presque trente ans et, sur cette période, les émissions mondiales de GES ont augmenté de 70 %. À force de faire comme s'il était possible de résoudre la crise climatique par un ripolinage en vert de notre formidable machine à réchauffer la planète qu'est l'économie mondiale, beaucoup de temps précieux a été perdu.

À continuer de faire prévaloir les impératifs écono-

miques (croissance, compétitivité, parts de marché, profitabilité, etc.) sur l'urgence écologique, comme le font les décideurs politiques et économiques, il est malheureusement probable que la situation continue à empirer.

#### L'US Retraités : Attac défend depuis longtemps la nécessité de lier l'écologie et la question sociale. Quelles initiatives l'association a-t-elle prises en ce sens lors des mobilisations de l'année écoulée ? Quelles avancées, quelles limites ?

**M. C. :** Comme d'autres, Attac fait le constat que rien ne changera sans un ouragan citoyen capable de changer les termes du débat et le rapport de force actuel. Certains sont porteurs de propositions qui, en plus d'être douteuses du point de vue de leur efficacité climatique, sont de nature à maintenir ou renforcer les inégalités et les injustices. Or, plusieurs travaux l'ont montré, la réduction des inégalités est une condition nécessaire pour mener une politique climatique appropriée.

Depuis des années, et encore plus depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, nous insistons donc pour que le slogan « Fin du monde, fin du mois, même combat » ne reste pas qu'un slogan<sup>(1)</sup>. Selon nous, cela passe par trois démarches complémentaires. Un travail programmatique : quelles sont les mesures qui sont utiles pour le climat et justes sur le plan social ?<sup>(1)</sup> Un travail d'alliances : créer des complicités et des articulations politiques avec celles et ceux qui sont mobilisés pour plus de justice sociale (ou de justice tout court), contre les multinationales, etc. Enfin, un travail d'information et de mobilisation envers celles et ceux qui ne le sont pas. Le tout en conservant une perspective internationaliste capable de tenir compte des inégalités nord-sud et des réalités spécifiques des populations les plus pauvres.

Loin de prétendre avoir résolu cet immense défi, nous pensons que ce que nous avons entrepris depuis décembre 2018 avec une partie des Gilets jaunes (appels conjoints, rapprochements locaux ou nationaux, etc.) est plutôt positif. Insuffisant, mais traçant la voie à suivre. ■

1. <https://france.attac.org>.

## DES POLITIQUES PUBLIQUES À REPENSER

# Pour vivre en bonne santé

Les retraité-e-s voient diminuer leur espérance de vie en bonne santé, alors même qu'ils vivent plus longtemps. Le risque accru de mortalité ou de maladie lié aux effets du dérèglement climatique n'est pas inéluctable : encore faut-il repenser l'environnement et prendre d'urgence des mesures politiques et sociales.

### Nous ne sommes pas égaux en matière de santé

selon le territoire dans lequel nous habitons, en fonction du niveau de vie des un-e-s et des autres, au vu des inégalités socio-environnementales. Les changements climatiques aggravent les facteurs existants, la pollution exacerbe les risques. La fragilisation physique due à l'avancée en âge et aux pathologies plus anciennes, liées pour beaucoup aux conditions de travail et de vie en activité, induit un risque plus grand d'être victime des dégradations climatiques.

### Des temps de chien

Les épisodes de canicule de cet été 2019 et les fortes variations de température ont entraîné une surmortalité de près de 1 500 personnes, dont la moitié à peu près avait plus de 75 ans. Certes, c'est dix fois moins qu'en 2003, mais cela montre bien que, même avec les mesures prises et les appels réitérés au bon comportement de la population, on ne se donne pas vraiment les moyens de faire face à ces écarts de température. Et si la canicule est une alerte, révélatrice de manques dans les soins prodigués, de difficultés d'accès aux services de santé, c'est aussi un révélateur des inégalités qui affectent davantage les plus fragiles, les plus démunis.

### Inégalités spatiales

Nous n'avons pas les mêmes chances de vivre en bonne santé sur l'ensemble du territoire. Une surmortalité prématurée est attestée dans le Nord de la France, dans certains DOM. Les raisons sont certes multiples mais une part est imputable aux pollutions. Il existe

trop de lieux de concentration des nuisances – quartiers populaires, territoires industriels, lieux de forte densité urbaine et routière, mais aussi pratiques agricoles – où se cumulent les effets négatifs d'un environnement dégradé. À des degrés divers, on respire des particules fines et ultrafines, du carbone suie, on vit sur ou près de sols pollués, on ingère des composants de produits chimiques dangereux. L'ANSES\* confirme « avec des niveaux de preuve forte » les effets sur la santé (atteintes respiratoires et cardio-vasculaires et décès anticipés – 48 000/an –) après l'exposition à différentes sources d'émission, telles le trafic routier, la combustion du charbon, les produits pétroliers. Et on manque de travaux d'analyse pour l'agriculture, le transport maritime et l'activité aéroportuaire...

### Le droit à la santé

Vivre en bonne santé à la retraite, c'est bien sûr user des bons comportements personnels, comme le serinent les médias faisant ainsi porter la responsabilité de sa santé uniquement sur l'individu. Mais c'est surtout exiger des changements économiques de production, de commercialisation, de transport, mais aussi d'urbanisation et de maintien ou d'implantation de services de proximité accessibles : ce sont des décisions sociales et politiques de justice dont nous avons besoin. ■

\*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Source : *Pollution de l'air : nouvelles connaissances sur les particules de l'air ambiant et l'impact du trafic routier (16/07/2019)*.

## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

# Bien vivre chez soi

Adapter son habitat, réduire les gaz à effet de serre et les émissions polluantes, offrir à tous la possibilité de vivre dans des logements sains et économes en énergie : les chantiers sont urgents.

**Les retraité-e-s ont souvent acquis leur habitation** pendant leur activité professionnelle, dans des constructions aux normes et aux équipements qui ne répondent plus aux exigences actuelles. Il leur faut adapter leur logement aux conséquences d'une perte d'autonomie progressive mais il faut aussi isoler, changer de système de chauffage, se doter d'équipements moins gourmands en énergie. Pour les très petites retraites, malgré les aides prévues, c'est quasi impossible à faire. Pour les classes moyennes, pour les retraites de la plupart des enseignants, c'est, en général, l'obligation de compter, d'étaler les dépenses, voire d'y renoncer. Le retour sur investissement est trop long pour l'horizon de vie des retraité-e-s. ►►



Isolation, pas isolement.

## » En finir avec les passoires énergétiques

Les HLM, les immeubles collectifs privés sont les premiers concernés, mais c'est vrai aussi pour les maisons. L'isolation est centrale quand on parle d'économie d'énergie, avec des conséquences sur les dépenses des habitants comme sur l'avenir de la planète. Mais c'est coûteux ! Les propriétaires privés se préoccupent plus de la rentabilité que de la santé des locataires. Les obligations et les incitations ne sont ni pressantes ni adaptées à l'urgence de la réaction. On attend encore un plan conséquent d'investissements publics pour isoler les logements. Les aides telles que le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ont évolué trois fois en 2019...

Se pose la question de quelle énergie adaptée au logement. Et qui garantit qu'elle est plutôt verte ? Que les équipements et les maté-

riaux utilisés répondent aux critères environnementaux ? La responsabilité des pouvoirs publics en termes d'obligations imposées, de recommandations et de contrôle est engagée.

## Habiter dans un environnement sûr

Les changements climatiques ont des conséquences sur l'augmentation des risques de catastrophes naturelles : 30 % des communes sont soumises à un risque moyen, 10 % à un risque fort. Les constructions, les infrastructures réduisent de plus en plus les espaces dits naturels autour des villes et villages. Les urbanistes ont trop peu prévu l'accès à des parcs et jardins, à des zones piétonnes à proximité.

Le bien vivre pour les retraité-e-s passe aussi par l'environnement de l'habitat. Protéger la nature, c'est protéger l'humain. ■

## POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

# L'enjeu des mobilités

Faire ses courses, se cultiver, se divertir, aller voir sa famille, ses ami-e-s, participer à la vie sociale et aux activités syndicales, politiques, rejoindre son lieu de bénévolat, accomplir ses démarches, se soigner : les retraité-e-s se déplacent, voyagent. Sensibles à la question climatique, ils cherchent le moyen le moins polluant... mais c'est souvent le parcours du combattant !

## Une des sources principales de pollution de l'air

est due au trafic routier et il est indispensable de prendre des mesures pour transformer et limiter l'utilisation des voitures. Les nouvelles règles pour l'aide à l'acquisition de véhicules peu polluants d'août 2019 favorisent les ménages non imposables et en limitent l'accès pour les retraites et les revenus moyens. On culpabilise les particuliers mais met-on vraiment en cause les camions et les entreprises de fret routier ?

## Disparités territoriales

Il faut prendre en compte les inégalités existantes entre ou à l'intérieur même des territoires. Les besoins ne sont pas les mêmes à Paris où un tiers seulement des ménages a une voiture, alors qu'ils sont 91 % dans les Landes (INSEE 2019). On ne vit pas de la

même façon en zone urbaine, péri-urbaine, dans une petite ville de province ou à la campagne. Si on mesure l'accès aux services en temps d'accès routier, seront défavorisées les régions les plus rurales : Corse, Bourgogne-Franche Comté, Pays de la Loire\*. Et la SNCF supprime ses petites lignes, les remplace plus ou moins par des bus, dont la fréquence n'est pas toujours adaptée aux besoins des retraité-e-s. C'est vrai aussi d'ailleurs pour des lignes en milieu urbain. Sans solidarité et respect des besoins spécifiques, les plus lésé-e-s seront les classes petites et moyennes.

## Solutions collectives

Comment répondre à l'injonction d'utiliser les transports collectifs ? Il faut qu'ils existent et soient fiables ! Trop souvent, les pouvoirs publics raisonnent en termes de rentabilité et non d'invest-

## DROIT CLIMATIQUE : SAISIR LE LEVIER DE LA JUSTICE

L'action pour le climat est une question de droits humains, de survie aussi. Citoyennes et citoyens, de « 7 à 77 ans », en France et ailleurs, attaquent les États pour que leurs droits fondamentaux soient garantis face aux changements climatiques.

Récemment, seize enfants (de 8 à 17 ans) dont Greta Thunberg et une jeune française de 16 ans ont déposé plainte auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies contre cinq pays pollueurs pour protester contre le manque d'engagement des gouvernements face à la crise climatique<sup>(1)</sup>. Saluons tous les jeunes qui prennent en mains leur avenir !

En France, une pétition de soutien à l'action de quatre

ONG<sup>(2)</sup> qui ont attaqué l'État français en justice a déjà recueilli 2 359 829 signatures. « *Stop à l'inaction, demandons justice !* » réclament les signataires. C'est l'Affaire du siècle.

Rappelant les changements déjà présents et leurs conséquences, le texte conclut : « *Agissons pour la justice sociale et climatique, saisissons la justice pour que la France respecte enfin ses engagements sur le climat* »<sup>(3)</sup>.

Devant la Cour européenne de justice, plainte a été déposée en mai par onze familles de l'Union Européenne pour obliger le Parlement et le Conseil européen à se mobiliser contre le réchauffement

climatique. Signataire, un retraité français de 72 ans de Grignan dans la Drôme alerte : « *44 % en six ans : c'est la perte de récolte de lavande à laquelle on fait face en Provence à cause des impacts du réchauffement climatique qui nous frappe de plus en plus* ». Toutes les générations sont menacées et dénoncent l'inaction coupable des États. Un axe à saisir.

1. Les États Unis, la Chine et l'Inde n'ont pas signé le protocole permettant cette action des enfants.

2. « L'Affaire du siècle » est portée par *Notre Affaire à Tous*, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France.

3. Pour lire et soutenir le texte : <https://laffairedu siecle.net/>



tissement. D'où les incidents ou accidents à répétition dans les transports. Et les retraité-e-s doivent se battre pour bénéficier de réduction ou de gratuité. Si la mobilisation de collectifs locaux d'usagers, souvent retraités, obtient des avancées (31 collectivités « converties »\*\*), celles-ci sont fragiles et peuvent être remises en question (ex. Toulouse). Et il faut que les lignes soient accessibles si on a du mal à marcher... En campagne, des propositions de taxi collectif pris en charge par la municipalité répondent en partie aux besoins.

**Taxer les produits pétroliers ?** Les Gilets jaunes ont mis en évidence l'injustice que représentaient, pour les revenus faibles ou modestes, des mesures partielles. La mise en place d'une vraie justice fiscale est toujours repoussée.

**Dématérialiser les démarches administratives, l'accès à une médecine spécialisée ?** C'est la piste mise en avant par les services publics, pour pallier les fermetures, la réduction du nombre d'agents ou de professionnels de santé. Cela reste problématique pour beaucoup de retraité-e-s qui ont besoin d'aide mais aussi d'une présence humaine. Toutes les régions ne sont pas également couvertes...



Transports gratuits : c'est possible !

© Jean-Louis Vigulier

Si on vise la cohésion des territoires, l'égalité d'accès, le bien-vivre des citoyens, cela implique la nécessité d'agir pour améliorer l'environnement, les infrastructures collectives, en misant sur l'humain. ■

\*Source : Baromètre de la cohésion des territoires, juillet 2018.

\*\*Exemples : Grenoble, Chambéry, Figeac, Aubagne, Lille, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Rouen, Lyon, Metz, Nancy, Île-de-France... Les deuxièmes rencontres internationales du transport gratuit se sont tenues à Châteauroux en septembre 2019.

## POUR NE PAS CONCLURE

# Déployer des alternatives

Face à l'urgence climatique, nombre d'experts nous prédisent une catastrophe inévitable à laquelle il faudrait tout simplement se préparer. D'où l'urgence d'imposer un changement complet de cap.

## Le GIEC anticipe un cataclysme à l'horizon 2100 si l'on ne change rien.

Ces bouleversements ne sont ni tombés du ciel ni inéluctables mais le résultat de choix politiques. Il est vrai que jouer sur la fatalité permet aux dirigeants politiques et économiques de maintenir leur domination. L'ère néolibérale est marquée par la recherche effrénée du profit et la paupérisation des peuples les plus pauvres de la planète. Les incendies en Amazonie sont liés à la déforestation. E. Macron, qui dénonce la destruction de la forêt, attribue 360 000 ha aux géants miniers

en Guyane. Et si D. Trump s'est retiré de l'accord de Paris, il faut rappeler son caractère non contraignant. Aussi faut-il déployer les alternatives en s'appuyant sur les grandes mobilisations mondiales du mouvement citoyen pour faire basculer le rapport de force.

Recréer du service public et du commerce de proximité, développer les transports en commun (et favoriser leur gratuité) en réouvrant



© DR  
Tout le système de production doit changer.

les lignes de chemin de fer notamment, développer le fret ferroviaire, c'est répondre à la justice sociale et à la transformation climatique. Les expériences menées localement par des ONG, comme le CCFD – Terre solidaire, montrent que l'agro-écologie est la solution au double défi de la lutte contre la faim et des changements climatiques. Une lutte importante porte sur l'habitat pour mettre en place une meilleure adaptation technologique. Cela passe par des pouvoirs publics qui rénovent le parc immobilier.

Autant d'exemples qui montrent la voie à suivre. Et s'il ne faut pas négliger les engagements individuels, il s'agit bien de modifier les choix politiques et économiques pour en finir avec « un système qui exploite l'humain, le vivant »\*. ■

\*Aurélien Trouvé, ingénierie agronome, porte-parole d'Attac France et membre de la plateforme Alternatives G7.

## SUPPLÉMENT À LA PHARMACIE

### C'est toujours l'assuré qui paie !

Une rémunération est perçue par le pharmacien pour la délivrance de médicaments : elle s'ajoute au prix du médicament, en particulier pour les 70 ans et plus ! Malgré les réticences des syndicats FSPF<sup>(1)</sup> et UPSO<sup>(2)</sup>, l'avenant 11 à la convention pharmaceutique, signée le 20 juillet 2017 avec l'Assurance Maladie, indique : « La conversion en honoraire d'une partie de la marge dégressive lissée se fera progressivement jusqu'à 2020 ». Les pharmaciens reçoivent donc une dispensation<sup>(3)</sup>. Trois étapes sont prévues :

- **2018** : pas de changement sur les honoraires mais les paramètres de la marge dégressive sont modifiés et « l'investissement financier de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire sera de l'ordre de 70 millions d'euros hors taxe » ;
- **2019** : création de trois honoraires de dispensation :
  - pour l'exécution de médicaments remboursables : 0,51 euro,
  - pour toute ordonnance de jeunes enfants jusqu'à 3 ans et de personnes âgées à partir de 70 ans : 0,51 euro,
  - pour toute ordonnance comportant un ou plusieurs médicaments spécifiques (médicaments à prescription initiale hospitalière, dérivés du sang...) : 2,04 euros ;
- **2020** : revalorisation des montants de certains honoraires, à savoir 1,02 euro pour une dispensation complexe au lieu de 0,51 en 2019, 1,58 euro pour les jeunes enfants et les personnes âgées, et 3,57 euros pour les dispensations « spécifiques ».

À ces nouveautés du 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'ajoutent au prix des médicaments, dans les conditions définies par la réglementation, les honoraires suivants :

- par boîte de médicaments : 1,02 euro TTC ;
- par boîte trimestrielle de médicaments : 2,76 euros TTC ;
- par ordonnance complexe : 0,51 euro TTC.

L'assuré subit une augmentation des frais de pharmacie ; il doit en être remboursé par l'assurance maladie et la mutuelle. Ces remboursements sont variables selon les cas. Il peut s'attendre à de nouvelles augmentations des cotisations !

Les pharmacies ont l'obligation d'afficher les prix des produits et les tarifs de toutes les prestations réalisées (tarif de garde soir, dimanche et jours fériés). ■

(1) FSPF : Fédération des syndicats pharmaceutiques de France  
 (2) UPSO : Union des syndicats de pharmaciens d'officine  
 (3) Dispensation : rémunération perçue par le pharmacien pour la délivrance de médicaments.

Voir [www.lepharmacienfrance.fr](http://www.lepharmacienfrance.fr)

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraité**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à [enretraite@snes.edu](mailto:enretraite@snes.edu). Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31.

## DROITS RÉDUITS

### Pensions de réversion amputées

À propos du rapport remis le 18 juillet par Jean-Paul Delevoye – Haut-Commissaire de la réforme des retraites – et de ses conséquences sur la pension de réversion des personnels de la Fonction publique.

#### Est annoncée une harmonisation du dispositif des pensions de réversion :

« Le mécanisme unique s'appuiera sur une logique différente des systèmes actuels. Il garantira un niveau de vie constant pour la personne veuve. Seule, elle conservera 70 % des droits à retraite dont bénéficie le couple soit la somme des deux retraites. Aucune condition de ressources ne sera imposée. Le droit à pension de réversion sera ouvert à compter de 62 ans ».

Dans ces propos, le recul de la limite de l'âge donnant droit est discrètement passé sous silence. Le rapport précise également la fermeture des droits des conjoints en cas de divorce après l'entrée en vigueur de la réforme début 2025. Le tableau qui suit a pour but de comparer le montant du revenu du conjoint survivant selon les règles actuelles – à savoir avec un taux de 50 % sans condition d'âge, ni de ressources – avec celui de ce même conjoint selon cette nouvelle proposition.

Contrairement aux annonces, cette proposition entraîne, pour le couple de la Fonction publique, une baisse substantielle de revenu du conjoint survivant et la non-garantie d'un niveau de vie constant.

Bien que le rapport indique que ces nouvelles règles ne s'appliqueront pas aux veufs ou veuves des personnes déjà à la retraite avant fin 2024, les mécanismes de revalorisation (gel, etc.) conduiront à une diminution progressive de la pension de réversion pour tous. ■

Revenu du couple		Revenu du conjoint survivant	Revenu du conjoint survivant
Fonctionnaire	Conjoint	Règle actuelle	Règle du rapport
1 600	1 500	$1\ 600 \times 50\% + 1\ 500 = 2\ 300$	$3\ 100 \times 70\% = 2\ 170$
1 800	1 600	$1\ 800 \times 50\% + 1\ 600 = 2\ 500$	$3\ 400 \times 70\% = 2\ 380$
2 000	2 200	$2\ 000 \times 50\% + 2\ 200 = 3\ 200$	$4\ 400 \times 70\% = 2\ 940$
2 500	2 400	$2\ 500 \times 50\% + 2\ 400 = 3\ 650$	$4\ 900 \times 70\% = 3\ 430$
2 700	2 600	$2\ 700 \times 50\% + 2\ 600 = 3\ 950$	$5\ 300 \times 70\% = 3\ 710$
3 000	2 800	$3\ 000 \times 50\% + 2\ 800 = 4\ 300$	$5\ 800 \times 70\% = 4\ 060$

VOUS AVEZ DIT WWOOFING ?!?

# Vivre et apprendre dans une ferme biologique

Les vacances d'été sont terminées et certains d'entre nous se demandent déjà ce qu'ils pourraient faire aux prochaines vacances. Pourquoi ne pas alors essayer le wwoofing ?

**Derrière cet acronyme anglais<sup>(1)</sup> qu'on peut traduire en français par** « Offres d'emploi mondiales dans les fermes bio » se cache un concept en plein essor qui consiste à mettre en relation un (ou des) fermier(s) qui pratique(nt) une agriculture biologique avec un (ou des) voyageur(s) prêt(s) à s'investir dans une ferme et à rendre service en échange du gîte et du couvert.

Ce mouvement alternatif est né d'une première expérience menée en 1971 dans une ferme bio-dynamique du Sussex (en Angleterre) par une Londonnienne désireuse d'échapper à la capitale et de passer des weekends à la campagne. Au départ l'acronyme voulait dire « working weekends on organic farms » mais le concept a évolué au fil du temps pour donner un mouvement qui s'est rapidement développé dans le monde entier. Il est aujourd'hui implanté dans 132 pays, répartis sur les cinq continents, avec plus de 6 000 fermes biologiques qui acceptent d'accueillir des volontaires pour une aventure hors du commun, centrée sur l'échange et le partage, mais aussi sur la défense de l'environnement.

## Le mouvement repose sur la notion d'échange

Votre hôte vous offre le gîte et le couvert ainsi que l'occasion de vous apprendre une pratique agricole tandis que vous acceptez de lui rendre service dans sa pratique quotidienne en découvrant son savoir-faire. Le wwoofing n'exerce pas un travail rémunéré mais a l'occasion d'apprendre un savoir-faire agricole respectueux de l'environnement en participant aux activités du fermier qui l'accueille. Pour les fermiers, le wwoofing est aussi l'occasion de rencontrer des personnes du monde entier sans avoir à se déplacer. Il n'y a aucun prérequis pour pratiquer le wwoofing : celui-ci est ouvert à tous les individus, quel que soit leur âge (il y a même des hôtes qui acceptent d'héberger des familles avec enfants) et leur degré de connaissance du monde agricole. Le wwoofing doit être curieux et motivé, sincère dans sa démarche, réellement désireux de découvrir la vie et le travail de son hôte. L'opportuniste à la recherche d'un hébergement gratuit sans rien donner en échange n'est donc pas le bienvenu.



Dans une ferme, en Argentine à San Rafael.



Le plaisir de faire le vin avant de le boire...

## Une autre vie...

Qu'il s'agisse de soigner des animaux, de cueillir des plantes sauvages, de produire du vin bio ou de fabriquer du fromage frais, le wwoofing vous offre l'occasion d'expérimenter un autre mode de vie, écologiquement et socialement durable. Les tâches peuvent être très différentes et on vous demandera en général de travailler 5 à 6 heures par jour, avec des jours de congé si vous restez assez longtemps.

Le mode d'hébergement peut également être très varié selon le pays choisi (chambre individuelle mais aussi tente, caravane, yourte, tipi...). Il faut donc bien se renseigner en amont.

L'association Wwoof du pays où vous souhaitez vous rendre vous donnera la liste de tous les hôtes du réseau national, moyennant une adhésion annuelle qui peut être gratuite (en Pologne) ou payante (25 € en France par exemple si vous voulez tenter l'expérience une première fois sans aller au bout du monde). ■

**MONIQUE DAUNE**

1. World-Wide Opportunities on Organic Farms.

## BIEN SE RENSEIGNER

Dans la grande majorité des cas, le séjour se passe très bien. Mais certaines expériences peuvent être décevantes. En France, la Confédération paysanne a par exemple alerté contre les dangers de tomber parfois sur un hôte plus désireux de tirer profit de l'effet d'aubaine d'une main-d'œuvre bon marché que d'offrir à son wwoofing l'occasion de découvrir un mode de vie alternatif...



QUAND LE RÉALISME FAIT SCANDALE

# Gustave Courbet : honni, banni puis applaudi

Le bicentenaire de sa naissance, 10 juin 1819 à Ornans – Doubs –, est au rang des commémorations officielles de l'année sous le titre « *l'art d'être libre* ». Artiste aujourd'hui reconnu et admiré, il fut en son temps contesté et rejeté, notamment après sa participation au soulèvement de la Commune de Paris en 1871 qui lui valut condamnation et exil forcé.

## Une reconnaissance tardive, un artiste fécond

Né dans un milieu aisé, il quitte la Franche-Comté en 1839. Il lui demeura très attaché, et beaucoup d'œuvres la représentent à travers une nature forte et sa population rurale.

C'est à Paris, au prétexte de « *faire son Droit* », paravent commode des jeunes bourgeois de cette époque, que Courbet va se former et éclore artistiquement ; d'abord en copiant les maîtres au musée du Louvre, où il admire, entre autres, le clair-obscur hollandais.

En 1841, il découvre la mer au Havre puis les falaises du pays de Caux où il effectuera plusieurs séjours.

Les Casseurs de pierre (1849).



© DR



© DR

L'Enterrement à Ornans (1849-50).

C'est là qu'il composera « *La Vague* » (1860), saluée comme particulièrement réussie parmi beaucoup de ses « *marines* ».

## « Fier pinceau et ferme esprit »<sup>(1)</sup>

Au cours de l'année 1848, il installe son atelier rue Hautefeuille près de la brasserie Keller, sorte de foyer intellectuel multiculturel. Paris à cette époque était un lieu d'accueil et de refuge pour les courants révolutionnaires d'Europe, dont le jeune Karl Marx. Il y côtoie Baudelaire, son ami, Proudhon « *son Pays* », et participe aux mouvements révolutionnaires de 1848 tout en restant à distance des terribles Journées de juin 1848, effrayé par les fusillades épouvantables lors de cette répression sanglante. En revanche, le rejeté des Salons d'exposition parisiens constate que la tonalité politique de l'époque ayant changé, il peut exposer dix toiles. Sans elles, « *on n'aurait rien vu* » admet-il. C'est autour de 1850 que les premiers chefs-d'œuvre vont apparaître : « *Les Casseurs de pierre* » en 1849 ; « *L'enterrement à Ornans* » en 1850 qui lui valent de violentes critiques émanant de façon récurrente de Théophile Gautier, les frères Goncourt – « *du laid, toujours du laid* ». Delacroix aussi lui reproche le choix de sujets incongrus.

## Ruptures et provocations

Si, selon Baudelaire – « *apôtre de la modernité* » –, Courbet comme Manet avaient « *le goût affirmé de la réalité, la réalité moderne* », Courbet avait le goût du scandale : « *J'ai peint ce tableau pour qu'il soit refusé !* ». Génie égocentrique, il affirmait : « *Je suis Courbetiste, voilà tout !* ».

La rupture artistique viendra essentiellement des sujets représentés. Rejetant l'académisme, Courbet scandalisa en magnifiant des travailleurs, des paysans ou en montrant le peuple dans un format habituellement réservé aux scènes religieuses apothéotiques comme « *L'enterrement à Ornans* » (3,15 x 6,6 m). Il fut classé artiste inconvenant par son milieu, ce qu'il recherchait. Proudhon a qualifié « *Les casseurs de pierre* » de « *premier tableau socialiste* ».

### Créateur d'un courant « réaliste »

Peintre figuratif, il déclara « *Je suis l'élève de la nature* », « *Le rôle de l'artiste n'est pas de créer mais de voir ce qui existe* »... à une époque où la photographie émerge. Pour lui, la peinture reste un miroir. Les impressionnistes regretteront chez lui l'importance du sujet, pas sa traduction. Il affirma que « *le réalisme est l'art de la démocratie* », ce qui lui valut l'opposition des classes dominantes, une opposition sociale, politique et esthétique. Il est révélateur de constater que, quand le peintre se tourne, à partir de 1860, vers les paysages, les natures mortes, les scènes de chasse, Napoléon III, qui l'avait fustigé, lui propose la Légion d'honneur... qu'il refusa ! Ses qualités picturales furent plus rarement contestées. Outre son regard, son acuité, il utilisait, pour l'exécution, la brosse et le couteau. Les pigments noir, brun, rouge foncé sont très présents sur ses toiles, enduites d'abord d'un fond sombre, voire de bitume. Ce dernier élément pose de redoutables problèmes de conservation.

### Courbet et la Commune de Paris en 1871

À 52 ans, il vit avec enthousiasme l'effondrement du Second Empire et la constitution de la Commune. Le gouvernement provisoire le nomma Président de la fédération des artistes et conservateur des Beaux-Arts. Le 16 mai, la colonne Vendôme, symbole honni du césaro-bonapartisme, fut renversée. S'il avait souhaité, avec d'autres, son renversement, il n'a pas pu voter l'acte matériellement. Après la répression effroyable lors de la « *Semaine sanglante* » (21 au 28 mai) et la victoire des *Versaillais*, il fut arrêté, jugé, emprisonné et condamné à payer les frais de la réédification de ladite colonne. La bourgeoisie régla ainsi ses comptes, alors qu'il avait protégé des œuvres de la fureur populaire et, en particulier des bronzes appartenant à Thiers !

Il finit par s'exiler en Suisse au bord du lac de Genève en 1873. Une période très dure durant laquelle, méprisé, oublié et gravement malade, il mourut le 31 décembre 1877.

### Une redécouverte finalement récente

Après sa mort, un long tunnel d'absence de notoriété s'ensuivit pour l'un des plus grands peintres du XIX<sup>e</sup> siècle. Un millier d'œuvres fut dispersé, dont les deux-tiers représentent des paysages. Il fallut attendre le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle pour voir son œuvre reconsidérée et objet d'études multiples. La

célébrissime toile « *L'Origine du monde* » (1866) n'y est peut-être pas étrangère tant sa réapparition suscita l'engouement. Cette huile sur toile (46 x 55 cm), un nu féminin dans sa crue réalité, représente Constance Quéniaux, maîtresse du commanditaire, un diplomate turc, on le sait depuis peu.

Le sujet renvoie aux caractéristiques déjà évoquées concernant Gustave Courbet : réalisme et audace. Trois ans après « *Le déjeuner sur l'herbe* » de Manet qui scandalisa pour avoir représenté une prostituée nue en compagnie d'étudiants, Gustave Courbet va plus loin et provoque à son tour l'entre-soi d'une bourgeoisie hypocrite, prête à payer pour un commerce charnel tarifé. Ne transgresse-t-il pas les valeurs de l'époque en célébrant la puissance créatrice de la femme ?

Après la rétrospective à Paris puis New York en 2007-08, l'immense artiste fit l'objet d'une demande de panthéonisation en 2013 sur les bases suivantes : « *En honorant Courbet, c'est le monde d'aujourd'hui et celui des Beaux-Arts qu'on honorerait ; son respect de la nature ; c'est la femme avec un grand F qu'on honorerait* » en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. ■

**GEORGES BOUCHART**

1. Titre d'une exposition 2019 à Ornans.



L'Atelier du peintre, détail (1855).



La Vague (1860).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- ▶ *L'ABC de Courbet* de S. Guégan et M. Haddad, Flammarion, 2016
- ▶ *Gustave Courbet, peintre de la liberté* de M. Ragon, Fayard, 2004.
- ▶ Musée Gustave Courbet à Ornans-Doubs.

UN MYSTÈRE RÉSOLU ?

# Elena Ferrante traquée par un algorithme...

Les auteurs masqués ont toujours fasciné les critiques littéraires et le grand public : derrière Emile Ajar se dissimulait Romain Gary. Qui se cache aujourd'hui sous le pseudonyme d'Elena Ferrante, auteure italienne d'une saga qui connaît un succès mondial ? Les tentatives pour percer le secret sont-elles convaincantes ? L'auteure continue à refuser d'apparaître.



**En 2016 un journaliste économique Italien Claudio Gatti** épiluche les comptes de la maison d'édition qui publie la trilogie napolitaine<sup>(1)</sup> ainsi que les revenus des salariés de l'entreprise. Sa conclusion : derrière Elena Ferrante se dissimule Anita Raja, une auteure et traductrice dont le patrimoine a plus que décuplé depuis 2011. Des informations données par un banquier et relayées par un économiste, un scoop sérieux pour les rédacteurs en chef ! Les grands médias du monde entier l'ont donc répercuté...

En 2018 Jacques Savoy, linguiste de l'Université de Neuchâtel, décide de mettre à l'épreuve les méthodes issues du *machine learning*<sup>(2)</sup> appliquées à la détection du style d'une œuvre littéraire. Il choisit l'œuvre d'Elena Ferrante ; pour la fiabilité du protocole expérimental, la recherche est menée conjointement par des équipes universitaires aux États-Unis et dans plusieurs pays européens. Le corpus : cent cinquante romans écrits par quarante auteurs, des écrits suffisamment longs pour être pleinement exploitables par les logiciels de *machine learning*. Le vocabulaire, la syntaxe, les tournures stylistiques sont des repères qui constituent des preuves irréfutables pour les chercheurs. Le résultat est partout le même : Elena Ferrante serait en fait Domenico Starnone.

L'étude des 20 000 mots différents qui composent l'ensemble du corpus montre une grande proximité entre les textes de Ferrante et de Starnone, même

champ lexical avec la même fréquence, usage commun de certains mots spécifiques ou appartenant au parler napolitain. Sur le plan stylistique, ils sont identifiés dans le même registre alors que les autres écrivains napolitains et en particulier les auteures en sont fort éloigné-e-s.

Domenico Starnone a récusé les conclusions des scientifiques et aucun logiciel n'est en mesure de s'opposer à cette réfutation d'autant plus que ceux utilisés par le *machine learning* semblent comporter quelques données pour le moins fragiles comme le postulat de l'existence d'une écriture féminine (!) et avoir intégré quelques vieux préjugés misogynes qui irriguent la critique littéraire depuis Boileau. Alors lisez ou relisez Elena Ferrante et peu importe le nom de l'auteur-e. Un nouveau roman doit sortir en novembre, en Italie.

Petite précision, Domenico Starnone, écrivain napolitain<sup>(3)</sup> est l'époux d'Anita Raja. ■

**JEAN-PIERRE BILLOT**

1. La quadrilogie : *L'amie prodigieuse* (2011), *Le nouveau nom* (2012), *Celle qui fuit et celle qui reste* (2013), *L'enfant perdue* (2014), a été traduite en quarante-deux langues et diffusée à plus de dix millions d'exemplaires.

2. Le *Machine Learning* désigne les outils informatiques utilisés par la *linguistique computationnelle*, c'est-à-dire les sciences du langage qui ont recours à l'usage de l'ordinateur (computer).

3. D. Starnone né en 1943 près de Naples, ancien enseignant devenu journaliste et romancier. Traduit en français par exemple : *Denti* (Rage de dents, actes Sud 1998). Il est aussi scénariste.

Elena Ferrante publiait déjà en 2003, bien avant *L'amie prodigieuse*. Elle y indiquait sa décision de ne pas révéler son identité, un pari, le désir de voir ses livres exister par eux-mêmes sans auteur connu...



EXIGIM PENSIONS DIGNES ! NO A LA LEY DEL MISERIA ! NO AL 0,25% !<sup>(1)</sup>

## Une éclaircie pour les retraités

Depuis 2011, les retraités espagnols subissent des mesures régressives sur les retraites. Leur mobilisation exceptionnelle et les changements politiques en 2018 ont permis une éclaircie, après dix ans de crise économique et sociale.

### La protection sociale en Espagne : un système récent

Le système de protection sociale espagnol est récent, construit en trente ans à peine après la mort de Franco. Il adopte à la fois une logique beveridgienne pour ce qui concerne la maladie, avec un service national de santé créé en 1986, et une logique plus assurantielle concernant la vieillesse et le chômage. Le financement de la protection sociale repose principalement sur des cotisations avec un système de cotisation unique pour tous les risques, avec un taux nettement plus fort pour les employeurs (23,6 %) que pour les salarié-e-s (4,7 %).

### Le système de retraite espagnol : un système mixte

Il est composé :

- d'un système public de retraite par répartition avec un régime général pour les salariés, un régime pour les non-salariés, et quelques régimes spécifiques à certaines professions ;
- d'un système privé complémentaire facultatif par capitalisation.

### Comme partout en Europe, des réformes à l'œuvre

En 2011, Zapatero<sup>(2)</sup> engage la première réforme en gelant les pensions et reportant l'âge de départ. Il prévoit à partir de 2019 des critères de « soutenabilité » du régime reposant sur l'espérance de vie et la situation économique.

En 2013, le gouvernement Rajoy<sup>(3)</sup> met en place une nouvelle réforme. À l'œuvre, la recette universelle de l'Europe libérale : travailler plus longtemps (67 ans en 2022) et désindexer les pensions (indexées auparavant sur les prix). Résultat : des retraités de plus en plus pauvres, un retraité sur huit est menacé de pauvreté.

### Mais les retraités résistent de manière exemplaire

À l'automne 2017, des milliers de retraités descendent dans les rues de toute l'Espagne. Le 22 février 2018, ont lieu les premières grandes actions de la « Coordination nationale pour le maintien du système public des pensions ». Le point d'orgue fut le 17 mars. En avril pour permettre le vote de son budget, Rajoy renonce à la réforme des retraites, accepte le retour à l'indexation des retraites

(augmentation d'au moins 3 %) et reporte à 2023 le critère de calcul lié à l'espérance de vie. Le 15 décembre 2018, ils sont à nouveau mobilisés par milliers pour rappeler aux politiques la force électorale des retraités alors que sont envisagées en 2019 de nouvelles élections législatives.

### Un mouvement original

La force de ce mouvement est sa permanence et son ancrage dans les différentes régions espagnoles. C'est aussi son unité et l'adoption d'une plateforme rassembleuse avec une pension minimale de 1 080 euros, l'indexation et une caisse unique au niveau de l'État espagnol.

### Gouvernement Sanchez : un budget 2019 prometteur mais pour l'instant resté lettre morte

En juin 2018, Pedro Sanchez<sup>(4)</sup> accède au pouvoir suite à une motion de censure. Il propose un budget 2019 avec une série de mesures sociales dont l'augmentation du salaire minimum de 735 à 900 euros et l'indexation des pensions sur l'inflation. Mais les réformes annoncées restent en l'état faute de majorité au Parlement, le gouvernement ne réussissant pas à faire voter son budget. Faute d'un accord des partis de gauche, le Parlement a été à nouveau dissous fin septembre et de nouvelles élections législatives vont avoir lieu. Les mesures sociales, qui devaient marquer la fin de l'austérité, devront encore attendre... ■

#### QUELQUES CHIFFRES

- Population **46,7** millions (2018)
- **65 ans et +** environ 9,5 millions environ
- Espérance de vie 2017 : **82,89 ans** (le meilleur score en Europe)
- Taux de fécondité **1,33** enfant par femme
- Taux de chômage **13,9** (2019)
- Taux de chômage des jeunes **32,1** (juin 2019)
- Croissance économique **+ 3,2 %**
- Montant moyen des retraites **645 euros**

Source : Eurostat

DOMINIQUE BALDUCCI

1. Exigeons des pensions dignes ! Non à la loi de misère ! Non au 0,25 % ! (0,25 %, c'était l'augmentation que proposait Rajoy pour les retraites)

2. Chef du gouvernement socialiste 2004-2011.

3. Chef du gouvernement – Parti populaire Espagnol (PPE) 2011-2018

4. Membre du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et chef du gouvernement depuis juin 2018.

HABIT VERT ET GILET JAUNE

# Une académicienne engagée

L'académicienne est au devant de la scène depuis ses prises de positions en faveur des Gilets jaunes face au mépris des « élites » et du président de la République. Avec *Jojo, le Gilet jaune*, elle riposte ironiquement, inscrivant le mouvement dans de larges perspectives historiques.



© Francesca Mantovani, Éditions Gallimard

## Danièle SALLENAVE

« La richesse, c'est ceux qui travaillent qui la produisent. »

PARMI SES PUBLICATIONS

- *La vie fantôme*, le Seuil 1988.
- *Passages de l'Est*, Gallimard 1991.
- *Les portes de Gubbio*, Gallimard 1980 (prix Renaudot).
- *Viol*, Gallimard 1997.
- *L'églantine et le muguet*, Gallimard 2018.
- *Jojo, le Gilet jaune*, Gallimard 2019.

**Normalienne (promotion 1961, lettres) et agrégée de lettres classiques**, elle prépare une thèse sous la direction de Roland Barthes et oriente son enseignement vers la poétique du récit. Elle a enseigné la littérature et l'histoire du cinéma à l'université Paris X Nanterre de 1968 à 2001. L'académicienne n'oublie pas d'où elle vient. Pour Danièle Sallenave, son milieu d'origine est important et elle en est fière (instituteurs, cheminots). Sa famille voulait être utile à la société et défendait les valeurs de l'École, de la culture, de l'élitisme républicain et l'ambition de transmettre cet héritage aux enfants en espérant, pour eux, un avenir meilleur.

Auteure d'une trentaine de romans, pièces de théâtre, essais, elle est élue en 2011 à l'Académie française et reçue sous la Coupole en 2012. À cette même date, elle est nommée présidente du Haut Comité des commémorations nationales.

Dans ses essais, elle affirme, contre le fanatisme religieux et le communautarisme, la nécessité d'une pensée renouvelée de la singularité et rappelle l'importance fondamentale de l'École publique et laïque. L'École a longtemps permis aux jeunes des milieux populaires d'accéder à des études supérieures, à la culture, explique-t-elle.

Elle a créé et anime un festival littéraire annuel à Savennières près d'Angers, où ses parents étaient instituteurs. Elle participe régulièrement à des opérations dans les collèges autour de la lecture.

Auteure engagée, elle a porté d'autres prises de positions en faveur du peuple palestinien notamment ou, au-delà du stalinisme qu'elle condamne, les valeurs d'un communisme originel.

« *Les Gilets jaunes, c'est la foule et la foule fait peur (...)* C'est la "grande peur des bien-pensants", le parti de l'ordre qui se crispe devant la violence, toujours vue unilatéralement, comme la violence des colonisés qui s'insurgent. »

« *Je ne supporte pas qu'on parle sur ce ton de condescendance* » dit-elle. Et elle explique qu'elle a écrit ce texte en écoutant cette phrase d'Emmanuel Macron qui blâmait les médias : « *Vous mettez sur le même plan un ministre et Jojo, le Gilet jaune* », s'exclamait-il. « *En France, c'est une rupture. On ne rend plus hommage à l'élitisme républicain. Il faut dissiper les cauchemars.* »

« *Tous les Gilets jaunes ont des choses à dire et ne veulent pas que leur émancipation leur soit accordée.* »

Alors, si ça n'est fait, lisez *Jojo, le Gilet jaune* qui s'alimente aussi de références historiques (1789, la Commune, Mai 1968). Belles références ! ■

MARYLÈNE CAHOUET

